

de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de St-Sulpice, seigneur de l'île de Montréal, une concession de huit arpents de front sur le fleuve St-Laurent, au bas des rapides St-Louis, avec le droit de pêche vis-à-vis... et vis-à-vis la dite concession, dans le fleuve, il se rencontre l'île au Héron, laquelle en fait presque deux à cause d'un petit chenal... accordons l'île au Héron, avec les petites îles adjacentes, et le droit de pêche... au dit Dupuy."

En 1674, Zacharie Dupuy, sieur de Verdun, major de l'île de Montréal, signe une requête du lieutenant-gouverneur Perrot, au sujet d'un sermon que l'abbé de Fénelon avait prononcé à Montréal et qui fit grand tapage dans le temps.

Le recensement nominal de 1681 donne à Verdun près de cinquante familles et rien à Lachine. Vérification faite, toutes ces familles appartiennent à Lachine de sorte qu'il n'en reste aucune pour Verdun. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares et, naturellement, elles donnent lieu à des malentendus déplorables.

Cependant, il pouvait se trouver des colons à Verdun, et à Saint-Gabriel, et à la rivière Saint-Pierre. On les a sans doute versés dans Montréal sans plus de cérémonie. Quant à la desserte religieuse, s'il y en avait une, c'était par voie de mission, ces trois endroits relevaient de la paroisse-mère de Villemarie.

Le recensement de 1683 nous est donné par un chiffre, sans nom : "La Chine ou haut de l'île, 3 lieues sur 1 lieue : 314 âmes". Impossible de savoir ce qu'était Verdun comme population.

Gédéon de Catalogne, officier des troupes, dit que, en 1688, on forma un camp volant de deux cents hommes qui, sous les ordres de Subercase, alla camper à Verdun, distance de deux lieues de Montréal, pour être à portée de fournir du secours où il serait besoin contre les maraudes des Iroquois.

Le même auteur ajoute que, le 2 août 1689, lorsque sonna l'alarme du massacre de Lachine, M. de Gallifet commandait le camp de Verdun. Subercase était à la tête d'un autre détachement qui lui, aussi, prit part à la lutte. M. de Vaudreuil exerçait un autre commandement. Rendus à Lachine, on en vint aux gros mots. Les troupes retournèrent au camp de Verdun.

Cette affaire de Lachine a été racontée, mieux que personne, par le juge Désiré Girouard. Il dit : "La grande prairie du rapide offrait tous les avantages désirables pour un camp. Toute la côte occidentale